
Plusieurs adresses de la municipalité de Perols, district de Montpellier (Hérault) témoignant de son dévouement à la patrie et son adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Plusieurs adresses de la municipalité de Perols, district de Montpellier (Hérault) témoignant de son dévouement à la patrie et son adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 241-243;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37351_t1_0241_0000_13;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

vaux, et lui annoncent qu'un cavalier, membre de leur société, armé, monté et équipé, n'attend que les ordres du ministre de la guerre pour marcher contre l'ennemi.

La Convention décrète mention honorable, insertion au « Bulletin » et le renvoi au ministre de la guerre (1).

La Société populaire de Vic-sur-Allier (Vic-sur-Allier), invite la Convention nationale à rester à son poste; elle annonce qu'elle a équipé, à ses frais, deux cavaliers, et elle demande qu'il soit accordé à toutes les Sociétés populaires un local pour tenir leurs séances.

La Convention décrète mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des dépêches (2).

Les républicains de la 7^e compagnie du 11^e bataillon du Doubs, de la division du Moyen-Rhin, font passer à la Convention des observations sur les élections de tous les grades militaires, pour parvenir à en éloigner la cabale et l'intrigue.

La Convention en décrète mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité de Salut public (3).

La municipalité de Perols, district de Montpellier, département de l'Hérault, inquiète sur le sort d'une adresse qu'elle fit passer à la Convention nationale, dans laquelle elle marquait son adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin derniers, envoie à la Convention, pour lui prouver la pureté de ses sentiments, la correspondance qu'elle entretenait, dans ces temps orageux, avec diverses communes environnantes, et principalement avec celle de Magniers (4).

La Convention décrète l'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité de sûreté générale (5).

Suit l'adresse de la municipalité de Perols (6).

Adresse de la municipalité de Perols, canton de Mauguio, district de Montpellier, département de l'Hérault, à la Convention nationale.

« Perols, le 1^{er} de la 2^e décade de frimaire de l'an II de la fondation de la République française.

« Représentants du peuple français,

« Les hommes libres, les vrais sans-culottes se connaissent par leurs actions. Posés sur l'extrémité de la République dans un pays lointain, nous savons, dans nos travaux champêtres, apprécier le mérite. La Société des

Montagnards de la commune de Perols a su toujours s'élever à la hauteur des circonstances dans le temps même où les patriotes les plus ardents étaient consternés; nous avons eu le courage dans ce temps même de désolation de vous adresser nos félicitations et vous faire connaître nos vrais sentiments; mais sans doute notre adresse a été interceptée et supprimée par le noir fédéralisme! N'importe, recevez maintenant l'hommage de notre dévouement. Nous chantons journallement, en cultivant nos champs, des hymnes patriotiques en l'honneur de la Montagne. Nous espérons que la foudre bruyante de cette même montagne écrasera bientôt tous les tyrans de la terre. Voilà quelle est notre espérance. Enfin le fanatisme et la superstition ont disparu à jamais de notre commune, tout ce qui en était l'image a été livré aux flammes, les matières nécessaires au service de la guerre ont été déposées sur l'autel de la patrie. Nous ne reconnaissons désormais d'autres religions que la raison et la liberté. Nous avons signifié il y a quelque temps au charlatan absurde et trompeur des femmes qui se disait prêtre, de se retirer et prendre place sous le drapeau de la République, signe auguste du vrai républicain. Nous adressons en même temps à la Convention nationale notre correspondance avec le chef-lieu de notre canton, relativement au fédéralisme. Cette correspondance vous prouvera quelle était la pureté des principes de la société d'une commune dont l'existence est peut-être ignorée, mais qui mérite cependant d'être connue.

Copie de la lettre de la commune du chef-lieu du canton de Mauguio, à l'occasion des assemblées sectionnaires.

« Mauguio, le 18 juin 1793, l'an II de la République française.

« *Vive la République!*

« Citoyens nos collègues,

« L'attentat le plus funeste contre le bien public vient enfin d'être consommé, la Représentation nationale a été violée, nos ennemis intérieurs ont fait jouer tous leurs ressorts, et si nous ne nous levons pas en corps, la patrie est sur le penchant de sa ruine, les dangers imminents ont fait sur les administrateurs de notre département l'impression que nous devons penser.

« Parmi les mesures que l'intérêt public et la nature des circonstances où nous sommes placés leur a inspirées, ils n'en ont pas jugé de plus efficaces que de réunir le peuple en assemblée primaire; là il discutera avec l'énergie qui convient à des vrais républicains le moyen de se sauver lui-même, de confondre les anarchistes et ramener le consolant règne des lois; vous en êtes instruits comme nos citoyens nos collègues, et c'est à nous qu'il est réservé de recevoir nos frères du canton. Il nous a paru, au milieu de pressants travaux de la campagne, qu'il n'y aurait de jour plus commode pour cette convocation qu'un jour de dimanche. Dimanche donc 23 du courant, si vous n'y trouvez pas d'obstacle, nous nous réunirons pour déjouer les complots de nos ennemis, votre zèle nous est

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 68.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Mauguio, d'après le *Bulletin*.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 68.

(6) *Archives nationales*, carton P⁷ 3678¹.

connu, citoyens collègues, vous voudrez bien inviter tous les habitants de votre commune à s'y rendre; ce jour fera époque, le peuple exercera encore sa souveraineté, l'anarchie frémira et, dans sa rage impuissante, il (*sic*) aura beau menacer la patrie, elle sera sauvée.

« Salut, santé et fraternité.

« Les officiers municipaux de la commune de Mauguio,

« Signé : BORIE, maire; BOUISSON, officier municipal. »

Réponse.

« Perols, ce 19 juin 1793, l'an II de la République française.

« Citoyens et chers collègues,

« D'après votre lettre reçue, le conseil municipal s'est assemblé à la maison commune pour en faire la lecture. Il a été unanimement décidé de s'en tenir aux lois et décrets de la Convention nationale. Tels sont, citoyens nos collègues, les sentiments que le républicanisme nous dicte dans ces circonstances orageuses; nous aimons à croire que vous ferez de mûres réflexions et que vous peserez, dans votre sagesse, les suites funestes qui pourraient résulter d'une démarche aussi inconsidérée.

« Salut, santé et fraternité.

« Signé : CAUSSE, maire; ALDEBERT, officier municipal. »

Dépêche de la commune de Mauguio en réponse à la lettre ci-dessus.

« Mauguio, ce 20 juin 1793, l'an II de la République française.

« Vive la République une et indivisible!

« Citoyens nos collègues,

« Il y a apparence, d'après la lettre que vous nous avez écrite en réponse à la nôtre, qu'il y a aujourd'hui deux sortes de républicanisme. Nous cessons maintenant de nous entendre. Nos sentiments ne sont donc plus les vôtres; qui sera maintenant le juge du vrai civisme entre vous et nous? Nous n'avons pas cru, très chers concitoyens, en nous rendant à l'invitation du département, aussi n'avions-nous pas cru nécessaire de peser davantage les mesures qui nous étaient proposées, nous les croyions dictées par l'amour du bien public, il faut donc que nous nous soyons trompés! Mais vous, chers collègues, qui avez bien plus de lumières que nous, qui avez prévu les suites funestes qui nous ont échappé, vous voudrez bien nous éclairer de vos connaissances et, en redressant nos torts, redresser aussi ceux du département et de la commune de Montpellier. Nous attendons avec la plus vive impatience votre réponse, elle sera le résultat de vos mûres réflexions, vous sentez assez de quelle importance elle est dans les circonstances où nous sommes et le service que vous allez rendre à

la République et particulièrement à la commune de Mauguio.

« Signé : BORIE, maire; BOUISSON, CABANEL, D'HARBOULET, PERAS, FONTANIEU, officiers municipaux; MASSIA, BARANDON, PORGE, VALETE, SALIÈRES, ROUSSEL, DESFOURS, BERTIN, curé, notables; AMBLARD, procureur de la commune.

« COLRAT, secrétaire greffier.

« P.-S. — Au reste, vous vous tiendrez toujours avertis que l'assemblée primaire aura lieu dimanche prochain 23 du courant à 9 heures du matin. »

Réponse à la lettre ci-dessus.

« Perols, 21 juin 1793, l'an II de la République française.

« Citoyens nos collègues,

« Nous n'avons pas cru, par notre réponse, prendre un autre essor que celui du bien public. Nous n'entendons pas non plus rompre, dans cette obscure circonstance, le nœud du patriotisme qui nous a attachés depuis le commencement de la Révolution. Nous insistons dans notre opinion, nous nous rendrons cependant à l'assemblée dimanche pour développer, à ce sujet, nos vrais sentiments.

« Salut, santé, unité et indivisibilité.

« Les membres composant le corps municipal,

« CAUSSE, maire; CHAMBERT, procureur de la commune; ALDEBERT, DUPIN, JOUBERT, officiers municipaux. »

« Résumé de la municipalité de Perols et de la Société populaire dudit lieu, réunies au sujet de l'invitation qui nous a été faite par la commune de Mauguio pour nous réunir en assemblée primaire, prononcé par un membre dans l'assemblée à Mauguio, le 23 juin dernier.

« Citoyens,

« Nous avons reçu l'invitation de la Société patriotique et des sections de la ville de Montpellier pour nous réunir en assemblées primaires ayant pour but de déjouer un complot liberticide tendant à détruire la liberté. Cette démarche nous a paru illégale, n'émanant pas de la représentation nationale, nous en avons laissé nos concitoyens jusqu'après votre seconde lettre, que nous avons vu que vous persistiez, ainsi que les sections du département dans cette affaire. N'ayant jamais été contraires à la Société, nous avons cru devoir, à votre invitation, nous rendre à l'assemblée du canton pour développer nos sentiments, pour consulter sur la chose publique ou pour nous instruire de ce que nous ignorions. Nous n'allons pas vous faire ici l'apologie de notre civisme, vous le connaissez assez; vous savez que ceux de la commune de Perols qui ont paru à vos assemblées sont (*sic*) toujours été les membres de la Société patriotique; nos luttes avec le fanatisme vous rappelleront toujours ce que nous avons fait pour acquérir la liberté. Idolâtres de cette liberté, nous craignons maintenant de la perdre,

nous craignons d'imiter, dans cette circonstance, les anciens constructeurs de la tour de Babel et qu'un malentendu nous fasse perdre l'équilibre de ce saint édifice; on nous parle de l'unité et de l'indivisibilité de la République; nous craignons d'être les premiers à la subdiviser, nous demandons à grands cris, ainsi que tous les départements, une bonne constitution, la Convention s'y occupe, elle va paraître incessamment; nous craignons qu'un tel mouvement nous en prive encore; on nous dit que la Convention veut nous ramener au despotisme et nous donner un maître, elle ne peut pas enfreindre ses lois, elle ne peut nous donner qu'une constitution républicaine; on nous dit que la Convention a mis en arrestation les meilleurs patriotes de l'Assemblée, toutes ces choses nous sont encore inconnues. Nous savons par expérience que les meilleurs patriotes, soi-disant, depuis l'Assemblée constituante jusqu'à aujourd'hui, nous ont trahi impunément. L'époque de la noire et subtile trahison de l'infâme Dumouriez nous prouve assez qu'il existait une trame, si cette trame est enfin découverte il ne peut en résulter que du bien, si, au contraire, la représentation nationale violée par l'arrestation des meilleurs patriotes, la France entière se lèvera, et nous sommes debout pour les venger.

« Notre résumé ne fut pas écouté, mais le temps a appris à ces citoyens que nos lumières n'étaient pas tout à fait mauvaises.

« *Certifié par nous, maire et officiers municipaux de la commune de Perols, conforme à l'original tiré de nos registres de correspondance, dans la maison commune, à Perols, le 12 frimaire de l'an II de la fondation de la République française.*

• CAUSSE, maire; BERTON; BESSIÈRE, secrétaire greffier; POITEVIN; DUPIN; CHAMBERT, procureur de la commune; ALDEBERT, officier municipal; PERNEL, secrétaire. »

La commune de Jouy-Mauvoisin, département de Seine-et-Oise, instruit la Convention qu'elle a déposé au district 10 mars 1 once 4 gros et demi d'argenterie, avec du cuivre et du linge, seules richesses de l'église de cette commune.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la commune de Jouy-Mauvoisin (2).

Commune de Jouy-Mauvoisin, canton de Bréval, district de Mantes, département de Seine-et-Oise.

« Citoyens représentants,

« La commune de Jouy a déposé au district l'argenterie de notre église, le tout pesant 10 mars 1 once 4 gros et demi; 2^o 11 chande-

liers et 2 petits, 1 lampe, 1 encensoir, 1 bénitier avec sa navette, 1 croix, le tout de cuivre; 1 cuvette d'étain, 4 assiettes et 4 burettes de même métal, le tout pour envoyer à la Convention;

« 3^o Le même jour 2 paquets de linge pour faire de la charpie.

« Voilà, citoyens législateurs, ce que notre commune peut offrir en don patriotique à la patrie. Notre don eût été plus grand si nos saints eussent été d'or, d'argent ou de cuivre, nous les aurions pareillement donnés au creuset pour la défense de la patrie, nous pensons bien qu'ils auraient fait effet, mais ils n'étaient que de bois et pierre, plâtre et cuir.

« Citoyens, le fanatisme et la superstition sont foulés aux pieds, et nous vous demandons la présentation (*sic*) de Lepelletier et de Marat, premiers martyrs de la belle cause humaine.

« L'instruction publique, l'instruction politique, nous vous les demandons avec impatience

« Citoyens représentants, nous vous supplions de rester à votre poste jusqu'après l'entière destruction des fanatiques et des tyrans.

« De Jouy-Mauvoisin, 24 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

(*Suivent 9 signatures.*)

« P.-S. Nous demandons l'insertion de notre lettre au *Bulletin*. »

La Société populaire d'Angely-Boutourre [Angely-Boutonne], témoigne à la Convention nationale toute son indignation sur le massacre du représentant Beauvais, à Toulon, par les Anglais; elle l'invite à se venger de cette nation cruelle.

La Convention décrète mention honorable de l'adresse de cette société et insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société républicaine d'Angely-Boutonne, appelle la vengeance nationale sur l'infâme Pitt et l'exécrable George. Abordons en masse, dit-elle, cette terre habitée par des tigres; portons chez eux le fer et la flamme, brûlons leurs repaires ensanglantés et qu'un grand exemple apprenne au monde entier que ce n'est pas en vain qu'on viole les droits sacrés de la nature et de l'humanité; mais avant que nous frappions ces monstres, il est temps que le fer atteigne tous ceux qui d'entre vous n'ont pas constamment voulu le bonheur du peuple.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Bellac font passer à la Convention nationale le tableau des ventes des immeubles d'emigrés; 14 adjudications ont été faites : le prix estimatif se portait à

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 69.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008², dossier 1457.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 69.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793)